

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 3 septembre 2020, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : Mme Elisabeth Beck, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Mesdames, Messieurs, il est 19 h 30. Nous pouvons commencer. La séance du Conseil de ville du 3 septembre 2020 est ouverte. A toutes et tous, bienvenue ! Permettez-moi d'adresser mes respectueuses salutations à Monsieur le maire, à Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de ville, à MM. le chancelier et le vice-chancelier et aux représentant(e)s de la presse. Mes salutations cordiales vont également aux auditrices et auditeurs présents. Je souhaite la bienvenue à Mme la mairesse de Sonvilier et à un membre de son conseil, ainsi qu'à MM. les maires de Renan, de Cormoret et de Courtelary. M. Benjamin Rindlisbacher, maire de Courtelary, nous rejoindra en cours de séance. Merci de votre compréhension quant à l'organisation de la séance en ces lieux en suivant désormais les recommandations sanitaires cantonales édictées. La Salle de spectacles est déjà réservée pour les deux prochains Conseils de ville de 2020."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Avant de procéder à l'appel, j'ai encore une communication à vous transmettre : Mme Josepha Chiesa, ARC, assumera dès ce soir la fonction de cheffe de fraction pour la formation ARC en attendant qu'une nouvelle nomination soit entérinée."

Mme Elisabeth Beck, présidente, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

...Il n'y a pas de modification demandée...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020
3. Communications de la présidente et du maire
4. Fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary :
  - Contrat de fusion pour les communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary : préavis au Corps électoral
  - Règlement d'organisation de la commune municipale d'Erguël : préavis au Corps électoral
  - Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil général, du Conseil municipal et du Maire de la commune municipale d'Erguël : préavis au Corps électoral
  - Règlement de fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary : préavis au Corps électoral
5. Nomination d'un membre au sein du Conseil de fondation de la Colonie d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier, en remplacement de Mme Anne Baume, démissionnaire.
6. Rapport intermédiaire concernant la motion intitulée « Votations communales : constat, une faible participation du Corps électoral », déposée le 13 décembre 2018 par la fraction libérale-radical (PLR) : décision

7. Traitement de la motion urgente « Création d'un poste de travailleur social hors murs » de la fraction socialiste (PS), réceptionnée par la chancellerie municipale le 17 août 2020 : décision
8. Motions et interpellations
9. Petites questions
10. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. Denis Gerber (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), Mme Josepha Chiesa (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), Mme Danika Perret (ARC), M. Philippe Garraux (ARC), Mme Michèle Comte (ARC), M. Roger Comte (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Michel Ruchonnet (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Marie Ruchonnet (PS), M. Gerolamo Pepe (PS), M. Loïc Springenfeld (PS) et Mme Joëlle Hälller (sans parti)

Sont excusés : M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Swann Thommen (ARC) et Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), Mme Paula Tanner (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, M. Corentin Jeanneret, Mme Josika Iles, M. Olivier Zimmermann, M. Marcel Gilomen et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusé : -

Presse : Mme Natacha Mengoli (RJB), Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : Mme Rosemarie Jeanneret (maire de Sonvilier), M. Nicolas Wüthrich (conseiller municipal à Sonvilier), M. Andreas Niederhauser (maire de Renan), M. Gérard Py (maire de Cormoret) et M. Benjamin Rindlisbacher (maire de Courtelary)

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je rappelle le travail des scrutateurs que je remercie d'avance. Le scrutateur situé à ma droite comptabilisera les voix de la colonne de droite et du bureau. Les voix de la fraction ARC, de la fraction socialiste, ainsi que celle de Mme Joëlle Hälller, sans parti, seront comptabilisées par le scrutateur installé à ma gauche. Merci pour votre travail."

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2020 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

### 3. Communications de la présidente et du maire

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je suis heureuse de vous apporter les cordiales salutations de la société de tir de Saint-Imier, par son président M. Robert Aellen. Le 21 août 2020, j'ai eu l'honneur d'assister à son assemblée générale et je puis vous affirmer que j'ai été impressionnée par son dynamisme et par le nombre conséquent de jeunes présents. Je souhaite, ce soir, rappeler à nos élu(e)s qu'un soutien de nos sociétés villageoises, quelles qu'elles soient, a une incidence sur la richesse des activités sociales dans chaque commune. Ces sociétés permettent de maintenir des événements et donc une vie dans chacune d'elles. Ceci sera d'autant plus important si la fusion voit le jour, ce que j'appelle de tous mes vœux. D'autre part, j'aimerais revenir sur l'événement qui a eu lieu début juillet à Saint-Imier. Il concerne la reconnaissance adressée à Mme Denise Bindschedler-Robert, habitante de notre village, née il y a 100 ans, pour son parcours exemplaire au sein des instances telles que le Comité international de la Croix-Rouge, la Cour européenne des droits de l'Homme et le conseil synodal de l'Eglise catholique-chrétienne suisse. Je vous invite à aller lire la plaquette fixée à l'emplacement nommé précédemment "Rue des Roses". Un premier nom féminin dans notre village me réjouit et je remercie le Conseil municipal pour son invitation à participer à ce baptême. Il me tient à cœur également de rappeler à nos citoyennes et citoyens la votation municipale du 27 septembre 2020 concernant l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments de l'Ecole primaire sis à la Rue Agassiz 14 et 16. J'espère que le taux de participation à ce vote sera important."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Pour clore mes communications, je rappelle que, pour des questions de grandeur de salle et de qualité d'enregistrement, il s'agit de parler fort, de bien articuler et de ne pas faire de bruit lors des échanges. Merci de votre précieuse collaboration."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Sans plus attendre, M. le Maire n'ayant pas de communications particulières, nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour".

### 4. Fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary :

- Contrat de fusion pour les communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary : préavis au Corps électoral
- Règlement d'organisation de la commune municipale d'Erguël : préavis au Corps électoral
- Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil général, du Conseil municipal et du Maire de la commune municipale d'Erguël : préavis au Corps électoral
- Règlement de fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary : préavis au Corps électoral

#### *Rapport du Conseil municipal :*

Nous vous remettons en annexe le rapport et la documentation concernant la votation du 29 novembre 2020 pour la création d'une nouvelle commune d'Erguël, issue de la fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary.

La documentation est composée du rapport du comité de pilotage, du contrat de fusion et de ses annexes, du règlement d'organisation de la commune municipale d'Erguël, du règlement concernant les votations et l'élection du Conseil général, du Conseil municipal et du Maire de la commune municipale d'Erguël ainsi que du règlement de fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Cormoret et Courtelary.

Le Conseil de ville est appelé à préavis cet important dossier pour la votation populaire qui sera organisée le 29 novembre prochain.

Il s'agit pour les cinq communes contractantes d'une opportunité unique de prendre en main leur avenir et d'en définir ensemble les contours, afin de relever les importants défis qui les attendent, sans pour autant négliger les individualités de chaque localité.

Aujourd'hui, après de nombreuses années de travail et de riches échanges au sein du comité de fusion, l'organisation de la nouvelle commune d'Erguël est dessinée sur le papier.

Avec une nouvelle entité comptant plus de 9'000 habitants, la région gagnerait incontestablement en influence stratégique et en capacité à défendre ses intérêts. Plus grande, plus forte, la nouvelle entité deviendrait la vingtième commune du canton sur 342 et la première du Jura bernois. Elle acquerrait également une nouvelle dimension à l'échelle de l'Arc jurassien avec sa position centrale au carrefour de trois cantons. Cette possibilité accrue de peser sur les décisions et de défendre ses intérêts résulte de plusieurs facteurs : un poids démographique plus important, bien sûr, mais aussi par le fait de s'exprimer d'une seule voix au niveau de la région et d'offrir suffisamment de temps aux membres de l'Exécutif pour connaître les dossiers en profondeur.

Porté par une vision d'avenir, le projet de fusion entend ainsi continuer à œuvrer à la qualité de vie de ses habitants, tant par le développement de services rendus nécessaires par l'évolution de la société que par le maintien et l'amélioration de nos infrastructures.

Fusionner permettrait également de consolider les finances communales en exploitant mieux le potentiel des administrations et en travaillant de manière plus efficiente. En outre, une fusion des communes rend l'assiette fiscale plus stable, ce qui n'est vraiment pas négligeable dans une région industrielle comme la nôtre où les résultats des entreprises (et donc l'impôt payé) peuvent fluctuer fortement en fonction de la conjoncture, ce d'autant plus avec l'introduction au 1<sup>er</sup> janvier de cette année de la nouvelle loi sur les impôts du canton de Berne suite à l'acceptation de la RFFA.

Les citoyennes et citoyens devront répondre à quatre questions. La première sera cependant déterminante pour entériner ou non la fusion des cinq communes. Les trois autres permettront d'accepter la réglementation fondamentale de la nouvelle commune d'Erguël. Le tout étant toutefois interdépendant, le comité de pilotage vous encourage vivement à accepter ou à refuser l'ensemble des questions suivantes :

1. Acceptez-vous le contrat de fusion pour les communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary ?
  - 1.1. Acceptez-vous le règlement d'organisation de la commune municipale d'Erguël ?
  - 1.2. Acceptez-vous le règlement concernant les votations et l'élection du Conseil général, du Conseil municipal et du Maire de la commune municipale d'Erguël ?
  - 1.3. Acceptez-vous le règlement de fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary ?

En cas d'acceptation du contrat de fusion et s'il devait être répondu par la négative à une des trois questions subsidiaires, une nouvelle version des règlements devrait être soumise aux ayants-droit lors d'une seconde votation. L'entrée en force de la nouvelle commune serait naturellement impactée.

## **Conclusion**

Pour les différentes raisons exposées dans le rapport annexé, le Conseil municipal vous recommande d'accepter la création de la nouvelle commune d'Erguël en approuvant le contrat de fusion et les trois règlements qui vous sont soumis pour préavis au Corps électoral.

*Ouverture de la discussion :*

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Nous sommes appelés, chères et chers conseillères et conseillers de ville, à donner notre préavis sur ce dossier pour la votation populaire qui aura lieu le 29 novembre prochain. Il s'agit de se prononcer ce soir sur les points suivants : tout d'abord sur le contrat de fusion pour les communes municipales venant d'être citées, puis sur le règlement d'organisation de la commune municipale d'Erguël, ensuite sur le règlement concernant les votations et l'élection du Conseil général, du Conseil municipal et de la Mairesse ou du Maire de la commune municipale d'Erguël, et finalement sur le règlement de fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Cormoret, Courtelary et Saint-Imier. Tout d'abord, je donne la parole à M. le maire qui va nous apporter une réponse du Copil au sujet de l'interpellation déposée par la fraction socialiste en juin 2020."

M. Patrick Tanner, maire : "Pour faire suite à l'interpellation du Parti socialiste du 18 juin dernier concernant un moratoire sur la fusion ainsi qu'à ma réponse immédiate qui a suivi, je m'étais engagé à transmettre le texte au Comité de pilotage et à vous transmettre sa position. Une fois n'est pas coutume, je me permets ainsi de vous apporter la position du Copil au moment de traiter le point 4 de votre ordre du jour, une réponse au point 8 ne ferait plus sens compte tenu de la décision que vous devez prendre ce soir. Je vous livre ainsi la position du Comité de pilotage : la crise sanitaire avec laquelle nous vivons actuellement n'a pas de précédent et nous souhaitons naturellement tous qu'elle soit rapidement de l'histoire ancienne. Si elle aura un effet sur l'imposition des personnes physiques, ce dernier sera d'une moindre mesure par rapport à la baisse des revenus fiscaux des entreprises. Les effets de la COVID-19 n'ont pas été pris en compte dans le budget prévisionnel 2022 de la nouvelle commune d'Erguël. Nous espérons qu'il s'agira d'un accident ponctuel sur les finances communales. Ces effets impacteront sans aucun doute très sérieusement les collectivités dans leurs comptes 2021 et dans une moindre mesure dans les comptes 2020. Pour la suite, il est difficile de faire des prédictions et rien ne peut exclure une autre crise économique ou même les prolongations des effets de la COVID-19 au-delà de l'année 2021. La seule certitude que nous avons acquise à ce jour, c'est qu'ensemble nous limiterons les risques. Le comité de pilotage s'est bien évidemment penché à plusieurs reprises sur les conséquences financières éventuelles de cette situation ainsi que sur les questions liées à l'information concernant ce projet capital pour l'avenir de notre région. Après avoir analysé la situation, le Copil a finalement pris la décision de reculer de deux mois le vote initialement prévu le 27 septembre et de le reporter au week-end de votations du 29 novembre 2020. Il a estimé que ce décalage permettra de mener le débat public, tout en respectant la volonté populaire de livrer un projet d'union dans un délai raisonnable. Comme l'a mentionné à plusieurs reprises le Conseiller fédéral Alain Berset : "Nous devons apprendre à vivre avec le virus." Il n'est ainsi pas raisonnable compte tenu de la situation actuelle de décider d'un moratoire sur la votation de la fusion. Cette décision est fondée sur les arguments suivants :

1. Les prémices de la fusion datent d'une dizaine d'années et il est temps de la concrétiser. Le dossier est mûr, même si nous n'aurons bien évidemment jamais de certitudes absolues. Il faut donc avoir le courage d'aller de l'avant. C'est d'ailleurs l'engagement contractuel que les différents exécutifs communaux ont pris à l'issue du vote de principe organisé le 24 septembre 2017 avec des majorités claires dans nos cinq communes avec des taux favorables oscillant entre 60 et 72 %.
2. Si nous souhaitons pouvoir disposer de chiffres confirmés tant sur les effets de la réforme fiscale que ceux de la crise sanitaire, il faudra attendre au mieux le bouclage comptable

de l'année 2022 qui sera disponible en juin 2023. Compte tenu de ces échéances et des travaux à reprendre entièrement car plus actuels, il ne serait pas vraisemblable de voter sur la fusion d'Erguël avant 2025 pour une entrée en force de la nouvelle commune au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Reporter le projet de fusion à cette échéance viendrait à anéantir la majeure partie du travail réalisé jusqu'ici par les différents groupes de travail et par le Comité de pilotage. En six ans, la situation de nos communes aura considérablement évolué et pas forcément dans la bonne direction.

3. Une fusion ne fera que renforcer et diversifier l'assiette fiscale de nos communes. Quel que soit finalement le niveau d'imposition effectif, la fusion permettra sans conteste de contenir la hausse fiscale par rapport à une situation du chacun pour soi. Ainsi, si les effets de la crise du coronavirus devaient se faire ressentir au-delà de l'année 2021, ce que nous n'espérons évidemment pas, la quotité estimée de la commune d'Erguël devrait probablement être revue à la hausse. Toutefois, dans le même temps, celle des autres collectivités publiques également. En ce sens, la fusion d'Erguël ne peut avoir qu'un effet bénéfique sur la structure fiscale tout en diversifiant ses revenus sur différents secteurs d'activité.
4. La nouvelle commune bénéficiera d'importantes réserves financières, soit plus de 37 millions de francs. Ses finances peuvent ainsi être considérées comme saines pour faire face à une crise économique.
5. Au rythme actuel des différentes réformes cantonales et fédérales, reporter le vote ne garantit aucunement qu'il n'y aura pas d'autres raisons valables dans quelques années pour prendre une décision en toute connaissance de cause. En effet, il est fort à parier que la prochaine réforme qui touchera les communes en plein cœur sera celle de la péréquation financière. En effet, cette dernière sera inévitablement chamboulée par la nouvelle réforme fiscale. A ce jour, personne ne se risque toutefois à faire de quelconques pronostics. La votation fédérale du 27 septembre prochain concernant la modification de la loi fédérale sur l'impôt direct (relèvement des déductions pour enfants) aura également, en cas d'acceptation par le peuple, des conséquences négatives sur la fiscalité de nos communes.
6. De nombreux dossiers sont actuellement en attente du vote sur la fusion pour être concrétisés dans la bonne direction. Prolonger ce délai entretiendrait l'incertitude pour les communes contractantes et bloquerait de manière dommageable toute vision plus régionale, ce d'autant plus dans le contexte institutionnel actuel.
7. Il est également fort probable qu'une bonne partie des élu(e)s actuellement actifs dans le comité de fusion ne soient plus en fonction dans un horizon de cinq à six ans. Leurs successeurs devront ainsi reprendre à leur compte de nouvelles études sans avoir participé à une bonne partie du processus de réflexion.
8. Le crédit alloué pour le projet de fusion, de même que la subvention cantonale de CHF 120'000.- seront consommés. Réactualiser le projet entièrement ne permettra plus de bénéficier du soutien cantonal et les dépenses seront alors entièrement à charge des communes contractantes.
9. Le comité de pilotage met tout en œuvre pour assurer une information la plus complète et transparente possible :
  - Le site [avenir-vallon.ch](http://avenir-vallon.ch) fournit de nombreuses informations sur le projet.
  - Plusieurs séances d'information ont été organisées dans les communes concernées.

- La dernière séance d'information a été retransmise en streaming sur Internet. Elle peut également être revue sur le site Internet avenir-vallon.ch.
- Des débats seront organisés ces prochaines semaines. Un débat organisé par Le Journal du Jura est d'ores et déjà agendé au 30 octobre.
- Des séances d'échange seront encore organisées d'ici au vote.
- De nombreux communiqués de presse informatifs seront diffusés par le Copil ces prochaines semaines jusqu'à la votation.
- Un dépliant de 12 pages sera imprimé pour présenter le projet en détail aux ayants droit qui devront se prononcer le 29 novembre aux urnes.
- Finalement, les maires du Copil sont volontiers à disposition de groupes de citoyennes ou citoyens pour répondre à des questions ouvertes.

Pour toutes ces raisons, mais également afin de respecter le travail conséquent réalisé par tous les groupes de travail ainsi que le mandat reçu de nos citoyennes et citoyens en 2017, le Comité de pilotage a estimé qu'il devait par correction et honnêteté mener le processus à son terme, conformément au contrat de pourparlers en vue d'une fusion. En effet, le Comité de pilotage a le devoir de soumettre au vote populaire le 29 novembre un projet concret de fusion avec nos cinq communes. Ce projet est finalisé et nous nous devons de le soumettre à nos populations respectives."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "J'ouvre une première discussion au sujet de cette fusion. N'hésitez pas à poser vos questions si vous en avez encore en suspens. Je précise ici qu'il vous sera redonné la parole avant de vous prononcer sur les différents règlements au cas où vous préférez vous exprimer sur ces objets dans un deuxième temps. Je vous rappelle que le premier vote de ce soir concernant le contrat de fusion sera déterminant pour savoir si fusion il y aura ou pas. Voilà. La parole est à qui veut la prendre."

M. Michel Ruchonnet, PS : "M. le maire, on vous entend. Votre intervention est considérée comme une réponse à notre interpellation. Ceci tombe au bon moment, on est d'accord."

Ce soir nous sommes amenés à formuler le préavis au Corps électoral concernant ce contrat de fusion.

Lors du dernier Conseil de ville du 18 juin dernier, nous avons déposé une interpellation demandant un moratoire avant le vote final de la population. Je ne reviens pas sur les motifs pour demander un délai supplémentaire afin que nous ayons plus de temps pour convaincre.

Du point de vue financier, la crise sanitaire actuelle va réduire les rentrées fiscales et la réforme de l'imposition des entreprises va également diminuer ces mêmes rentrées fiscales. Ce qu'il y a de nouveau depuis notre intervention de mi-juin dernier, c'est que la crise sanitaire se réaccélère depuis quelques semaines et qu'une deuxième vague de l'épidémie est à considérer comme probable. Cela va encore péjorer la situation financière et ne va pas faciliter la tenue de réunions publiques pour dialoguer avec notre population.

Lorsque nous avons écrit notre texte, vous n'aviez pas encore répondu. Pour cette raison, je me suis permis de vous appeler il y a deux jours pour vous dire que j'attendais une réponse. Vous m'avez dit : "Je t'ai déjà répondu.". J'ai dit : "Non, on ne veut pas la réponse de Patrick Tanner, on veut la réponse du Copil.". Ce soir tu as donné la réponse du Copil. On vous

entend. On ne demandait pas des années, mais quelques mois. De mordre sur 2021. C'était quelque chose de possible. On va prendre le risque de ne pas avoir eu suffisamment de temps pour convaincre. Si cela rate, on va perdre quelques années. 15 ans pour les plus pessimistes. Ils disent que l'on perdra une génération. Par rapport à la fusion, on va y aller. Merci pour les arguments. Je les entends. Je ne les commente pas.

Dans notre même interpellation du 18 juin, nous avons bien insisté que nous étions favorables à la fusion et nous n'avons pas changé d'avis.

En effet, si cette fusion se réalise, nous aurons plein d'avantages avec notamment une stabilisation de l'assiette fiscale, des facilités pour l'aménagement du territoire et encore bien d'autres points qui ont été parfaitement expliqués lors des séances publiques.

De toute façon, ensemble nous serons plus forts et les défis futurs sont de taille. Mais ne dit-on pas que c'est avec les défis que l'on devient meilleur et plus fort ? Se remettre en question, comme le COVID nous l'impose. OSEZ pour réussir.

Les changements sont bien souvent contraires à la nature humaine et personne n'aime les grands changements à moins d'être mal. Au niveau de Saint-Imier et de nos futurs partenaires, nous ne pouvons pas dire que nous sommes mal mais avoir l'ambition d'être encore mieux doit nous habiter.

De toute façon, ce soir, nous établissons le préavis pour notre population mais c'est les citoyens de la future commune fusionnée qui auront le dernier mot. Il faut permettre ce soir que le débat citoyen ait lieu.

Au niveau du Parti socialiste, nous allons réunir tous nos membres pour discuter de cette importante problématique et nous avons déjà prévu d'inviter des acteurs d'autres fusions dans la région afin de bénéficier de leurs expériences. Il serait dommage de refaire les mêmes erreurs qu'ils déplorent actuellement.

Le 19 août dernier, notre fraction ainsi que le comité du Parti socialiste du Haut-Vallon a entendu pendant une heure notre maire Patrick Tanner ainsi que le maire de Renan Andreas Niederhauser auxquels nous avons pu poser toutes les questions. Cette invitation faisait suite à la proposition du Copil et il nous avait paru intéressant de ne pas seulement entendre notre maire mais également le maire d'un de nos villages concernés. Cela a permis de préciser bien des points et nous conforte, nous fraction socialiste, dans notre position de ce soir.

Notre fraction du Conseil de ville se prononce ce soir à l'unanimité pour ce contrat de fusion mais cet avis n'engage que notre fraction pour le moment."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Etant donné que nous ne sommes pas invités à discuter des différents documents qui nous ont été remis et qui sont semble-t-il en version définitive, nous souhaitons argumenter notre prise de position avant de donner notre préavis. Nous ne souhaitons aucune remarque ni réponse à cette dernière.

L'organisation politique, administrative, les finances, ainsi que l'impact de la nouvelle commune sur le plan régional et cantonal ont été disséqués par notre parti.

Le Parti libéral-radical n'est sur le fond pas opposé à une fusion, elle doit toutefois se faire sans précipitation. La situation sanitaire actuelle liée à la COVID-19 exige également de la modération et non pas une fuite en avant que l'on pourrait rapidement regretter.



Le projet présenté ne donne pas satisfaction dans de nombreux domaines. Il n'y a aucune vision stratégique pour le développement économique et l'aménagement du territoire pour les dix prochaines années.

Nous sommes également surpris qu'aucune proposition n'est formulée en vue d'éventuelles économies et que ce soit aux futures autorités d'en débattre. Si ce potentiel existe, il serait important de connaître les domaines dans lesquels ces économies sont possibles : la culture, le sport, l'entretien des routes, la sécurité, la réduction du personnel communal avec d'éventuels licenciements, etc. .

Nous savons tous que la RFFA et la période COVID-19 qui perdurera encore quelque temps n'embelliront pas les comptes communaux et ce durant plusieurs années. C'est pourquoi il nous paraît que le budget est prévisionnel et il en découle que la quotité proposée de 1,89 n'est pas adéquate. Une augmentation de quotité plus réaliste représenterait une dépense substantielle pour les habitants de Saint-Imier qui finalement ne profiteront d'aucun avantage supplémentaire à cette fusion.

Les nouvelles taxes harmonisées au niveau de l'eau potable, des eaux usées et des déchets ne sont pas connues. La probable augmentation de ces taxes aura une incidence sur le porte-monnaie des habitants qu'ils soient locataires ou propriétaires. De plus les entreprises doivent être orientées de manière objective.

Dans la procédure de consultation relative au Règlement d'organisation le Parti libéral-radical a proposé un Conseil municipal de sept membres afin d'assurer de manière pérenne une représentation équitable des communes de Renan, Sonvilier, Cormoret et Courtelary mais également une meilleure répartition des charges au sein du Conseil municipal et pour la gestion des départements. Au grand regret cette proposition n'a pas été retenue.

Dans le cadre du Règlement d'organisation de la future commune d'Erguël la compétence de fixer la quotité, l'augmentation, ou la diminution, est attribuée au Conseil général composé de 39 membres et non plus au Corps électoral comme dans le Règlement d'organisation actuel de notre commune. La quotité d'impôt doit être une affaire du peuple et non de 39 élus.

Le Règlement d'organisation est le plus important d'une commune, c'est "la Constitution", il contient des incohérences au niveau de la numérotation des alinéas ou encore des fautes de français. Nous ne pouvons avaliser un tel document et regrettons vivement le fait de ne pas pouvoir proposer d'amendements ce soir.

Nous nous interrogeons également sur la problématique d'éventuelles doubles fonctions des autorités actuelles et nouvelles en cas de fusion et sur la possibilité de pouvoir siéger dans les deux autorités.

Enfin, la cassure entre Saint-Imier et Cormoret résultant du choix des habitants de Villeret de ne pas participer à ce projet de fusion générera de nombreux désavantages qui devront se régler par une multitude de conventions ou de partenariats.

Le Parti libéral-radical demande au Conseil municipal d'accroître et de développer les conventions de collaboration au niveau régional et ceci dans tous les domaines possibles afin d'apporter de la valeur ajoutée à la qualité de vie des habitants.

En conclusion, la fraction libérale-radical s'oppose au quatre objets de ce point soumis au vote ce soir. Toutefois, notre fraction remercie le Copil et les différentes commissions pour tout le travail effectué."

Mme Josepha Chiesa, ARC : "Un mélange timide d'excitation, de craintes, de questions et d'enthousiasme... voilà ce que nous percevons bruire doucement à l'heure de se prononcer sur ce grand chapitre qu'est le projet de fusion de nos communes de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary. Pas encore de grands cris, d'attaques fracassantes ou de positions tranchées... mais une ambiance plus douce, propice à la réflexion, et une humilité à la hauteur du dossier qui s'offre à nous. Une sorte de brèche dans le déroulé politique habituel, avec un respect général pour la question qui fait plaisir à voir et à percevoir. Mais nous y sommes. C'est le moment de dire ce que nous fait vibrer dans cet avenir possible, de s'imaginer dans un nouvel ensemble, de parler de nos ressentis.

Oui, et nous l'avons entendu, parfois même ressenti : fusionner, c'est craindre de perdre un peu de son identité. La question est valable, et il serait malhonnête de nier cet aspect dans le débat. Nous sommes tous attachés à ce que nous considérons comme "notre village", "notre fonctionnement", "nos spécificités", et toute perspective de changement revêt un caractère anxiogène. Mais en y réfléchissant plus profondément, cette fusion, en plus de répondre à des nécessités pratiques non-négligeables, nous semble être aussi et surtout une opportunité extraordinaire d'unir officiellement des forces qui le sont déjà fondamentalement depuis longtemps.

L'union fait la force, dit-on. L'adage semble avoir été créé juste pour ce cas de figure.

Dans une société aux rouages de plus en plus complexes, dans les défis de taille qui s'annoncent pour notre coin de pays, dans le poids à jouer sur un échiquier régional, être ensemble et unis nous confèrera une force et une tribune à la hauteur de notre volonté et de notre enthousiasme. A la place de cette perte d'identité, la mise en commun des forces apparaît au contraire comme l'opportunité d'affirmer nos identités et de les faire valoir.

En systémique, théorie des systèmes issue de plusieurs courants et applicable à tout contexte, on dit deux choses très importantes qui nous aident à imaginer quelque peu le choix devant lequel nous sommes aujourd'hui en tant que citoyens des communes de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary :

- "Le tout est plus que la somme des parties". L'ensemble créé a plus de qualités que la somme de ses éléments. Ce que nous avons l'opportunité de créer aujourd'hui est plus que la simple mise en commun de nos identités et spécificités. C'est une vraie possibilité de créer un nouveau "tout" qui aura ses propres caractéristiques. Qui sera à nous tous, avec nous tous... et ce petit quelque chose en plus qu'on aura créé ensemble.
- Un système fermé est un système voué à la mort. L'ouverture au changement, même s'il - et puisqu'il - est parfois source de craintes et d'inconfort, est une nécessité pour trouver des équilibres qui sont en résonance avec le contexte. L'image mécanique parfaite pour comprendre cette dynamique interne du système est celle du vélo qui doit avancer pour être en état d'équilibre dynamique. S'il s'arrête, il tombe.

Pour reprendre cette image, nous avons aujourd'hui devant les yeux un engin reluisant : le cadre est neuf, la selle à la bonne hauteur, la transmission a été étudiée et vérifiée par les spécialistes, la direction est bonne, le guidon confortable, les pneus tout-terrain. Le temps est propice. La balade s'annonce belle. Ne manque à ce projet que l'énergie nécessaire pour avancer, le coup de pédale énergique.

Alors, et même si nous ne sommes pas à l'abri de devoir rebondir sur l'un ou l'autre caillou durant la balade, ou de devoir discuter parfois du meilleur itinéraire à choisir... Pédalons !

La fraction ARC est convaincue que cette fusion est un projet idéologiquement magnifique, concrètement viable et politiquement adapté. Nous remercions tous les acteurs de ce grand

dossier régional pour leur remarquable travail, leur intelligence individuelle et collective, et pour la belle image qu'ils nous donnent d'un futur commun possible. Nous incitons haut et fort les citoyens de nos communes à croire en cette aventure qui s'offre à nous, et à l'accepter dans tous ses aspects.

Et pour finir sur une touche d'humour, permettez-nous de reprendre en le citant un titre mythique de l'une des revues de Saintimania : "Vaut mieux avoir l'Erguël que l'air con !"

Mme Joëlle Häller, sans parti : "J'ai bien étudié le projet de la fusion. Je dis d'abord un grand BRAVO à l'ensemble des membres du comité de pilotage pour leur excellent travail. Je dis : oui, au futur, et à la nouveauté."

M. Patrick Tanner, maire : "Je souhaite préciser que le comité de pilotage est composé des cinq maires, mais il a été épaulé par un important comité de fusion composé de cinq groupes de travail. Il est aussi important de relever le travail qui a été réalisé en amont, et aussi celui des exécutifs respectifs. Tout ne repose pas sur le Copil. La votation à laquelle vous allez participer ce soir est importante. C'est un signal fort qui va être donné à nos citoyennes et citoyens. Il me paraît important, même s'il n'est pas demandé de réponse de la part du PLR, de revenir sur certains éléments qui ont été mentionnés dans l'argumentaire. Ce sont des éléments qu'il faut présenter ce soir. Il est vrai que la question de l'aménagement du territoire n'est pas réglée dans le projet de fusion, et ce pour la simple et bonne raison que le travail de l'aménagement du territoire est un travail qui se fait sur la durée. La création d'un plan d'aménagement local est un travail qui prend du temps. Pendant les premières années, ce seront les plans d'aménagement de chacune des communes qui resteront en vigueur comme le prévoit le contrat de fusion. Il n'est pas possible de faire autrement. Par contre, les nouvelles autorités et le Conseil général auront la tâche de faire cette nouvelle planification et de la rendre la plus efficiente possible, et de réfléchir ensemble pour la nouvelle commune. Il en va de même, par exemple, pour la question des taxes pour les eaux propres et usées,... . Là aussi, le calcul nécessite de se mettre d'accord sur un règlement et le modèle de calcul. Cette compétence appartient au Législatif. Elle appartiendra donc au Conseil général. Il est souhaité que nous puissions attaquer ce dossier le plus rapidement possible afin d'éviter des distorsions, telles que des taxes différentes d'une commune à l'autre. Ceci nécessitera des débats. Ce soir, seuls les documents qui sont de la compétence du Corps électoral sont soumis au vote. La question du budget prévisionnel, par rapport au taux d'imposition, restera une question de supposition et de vision. Je l'ai dit dans la réponse au Parti socialiste ce soir. Nous sommes partis sur le principe que les effets de la COVID, et non pas ceux de la réforme fiscale, étaient derrière nous en 2022. C'est une supposition, elle est peut-être fautive. Il est vrai que si la COVID devait persister au-delà, ou une autre crise économique, il n'est pas exclu que cette quotité de 1,89 soit trop basse. Mais, elle correspond finalement aux prestations que nous avons dans nos cinq communes. On ne sait pas ce qui se passera en 2022. Là aussi, si l'on doit affronter une crise, 1,89 de quotité, ce n'est pas impossible à gérer, vu la fortune existante, mais ce n'est pas ce que tout le monde souhaite. Le règlement prévoit que la question de la quotité appartient au Législatif. Mais, je tiens à préciser qu'elle est soumise au référendum facultatif. Ce qui veut dire que si cette quotité n'était pas acceptée par le peuple, il pourrait y avoir un référendum, et elle ferait alors l'objet d'une votation populaire. Concernant les éventuelles erreurs qu'il y a dans les documents, je ne peux pas exclure les fautes d'orthographe ou de frappes. Les documents ont été relus par l'ensemble du Copil, d'autres personnes et les instances cantonales aussi. Nous avons corrigé celles que nous avons vues, mais c'est très volontiers si vous pouvez nous transmettre ce que vous avez vu. Ces erreurs ne devraient pas changer la substance de la réglementation. Maintenant, la question assez particulière des autorités qui vont siéger en parallèle si la fusion devait être acceptée, c'est une spécialité, et je crois que c'est aussi selon la juriste de l'OACOT une première dans le canton de Berne. Nous allons avoir cinq exécutifs, un législatif imérien et des assemblées communales dans les autres communes, qui vont poursuivre le travail jusqu'au 31 décembre 2021, avec les compétences qui leurs sont propres dans leur commune respective. Les

pouvoirs de ces autorités, que ce soit l'exécutif ou le législatif, sont cependant limités, puisque si la fusion est consommée, les communes n'ont plus la même autonomie. On ne pourrait pas imaginer que, par exemple, la commune de Cormoret décide d'engager huit personnes, ceci chargerait le bateau des finances. Les décisions qui seront prises entre le moment de l'acceptation de la fusion et l'entrée en force de la nouvelle commune devront se faire de manière concertée entre les cinq exécutifs et il est probable que le Copil assurera cette coordination. Il est aussi possible que des membres élus, et je l'espère d'ailleurs, de votre autorité comme des exécutifs, soient candidats, et élus, dans deux sénats en même temps. C'est une charge supplémentaire. Par contre, les nouvelles autorités, qui pourront siéger environ six mois avant l'entrée en force de la nouvelle commune, ne pourront prendre des décisions qui impacteront seulement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il est nécessaire de procéder ainsi pour pouvoir avoir six mois afin d'élaborer la réglementation fondamentale de la nouvelle commune. La nouvelle commune devra engager l'ensemble du personnel communal, et ceci n'est pas possible sans avoir un nouveau statut du personnel communal. Ce statut devra également être réalisé dans cette période de six mois. Cette question a été débattue dans le canton de Berne, aussi avec les juristes de l'OACOT, et puis nous avons obtenu l'autorisation de procéder ainsi. J'espère qu'un maximum de monde se retrouvera dans ces nouvelles autorités parce que participer à la création d'une commune en partant d'une feuille blanche c'est une occasion unique. C'est une occasion rêvée. Vous savez comme il est difficile de modifier un texte existant. Là, vous aurez la liberté, la possibilité de créer. Je le vois comme une chance dans la vie d'un politique de participer à la création d'une nouvelle entité communale. Le dernier point qui a fait débat, notamment dans l'argumentaire du Conseil municipal de Sonvilier, c'est la composition de l'exécutif. C'est une question qui nous a aussi occupés au sein du Copil, c'est effectivement des remarques qui ont été formulées par le PLR et par le Conseil communal de Sonvilier, dans la phase de consultation. Nous avons répondu à ceci lors de la séance d'information, ici à Saint-Imier, sauf erreur, et j'aimerais dire pourquoi nous sommes arrivés à cette conclusion. Nous avons souhaité dépolitiser l'exécutif communal. Plus on le réduit, moins les forces politiques seront potentiellement représentées, mais nous pensons que l'important dans un exécutif, c'est que le collège fonctionne bien. Qu'il puisse faire un travail de qualité. Il faut aussi que le Conseil municipal corresponde à l'organisation structurelle. Il n'y a rien de tel que d'avoir un Conseil municipal où vous avez, par exemple, deux chefs de service pour un même département, ou parfois vous n'avez pas de chef de service du tout. C'est le cas à Saint-Imier au niveau des écoles ou de la culture. Nous avons souhaité un Conseil municipal avec, à chaque fois, un chef de service en regard du département. Un Conseil municipal avec sept ou neuf conseillers municipaux augmenterait les indemnités des autorités politiques, et aussi des salaires, car il y aurait plus de chefs de service. Il faut aussi parler des charges de travail des conseillers municipaux. Nous avons essayé de faire un modèle qui tient compte d'une certaine équité, que ce soit en termes de charge de travail, de représentation, car c'est une part importante, mais aussi en termes d'équivalents plein-temps qui sont sous leurs responsabilités, et là nous avons un modèle qui n'est pas tout à fait équitable. Ce qui va occuper également la première législature, c'est la question des cercles électoraux avec le modèle à cinq (4 municipaux + 1 maire). Le maire est élu selon le système majoritaire alors que les quatre conseillers sont élus selon le système proportionnel. Si vous prenez le modèle à sept, c'est-à-dire six conseillers municipaux + un maire, la répartition des sièges se pose. Alors, si on imagine qu'il y a un conseiller municipal de chaque commune et deux à Saint-Imier, vous arrivez avec une représentation de 33 % à Saint-Imier alors qu'elle devrait être mathématiquement à plus de 50%, et 33 % pour les communes de Cormoret et Courtelary par exemple alors que la représentation effective est de l'ordre de 22%. Une telle situation créerait une importante distorsion des chances d'élection d'une localité à une autre. Une jurisprudence du tribunal fédéral mentionne que le quorum naturel ne doit pas dépasser 10%, faute de quoi il porterait atteinte au principe de l'égalité en matière électorale. Voilà ce que je pouvais préciser par rapport aux remarques qui ont été relevées par le PLR."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Merci pour les précisions données. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Cela ne semble pas être le cas, nous allons pouvoir passer au vote."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Les conseillères et conseillers de ville qui préavisent favorablement le Contrat de fusion pour les communes de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary sont priés de se lever."

Au vote, le Contrat de fusion pour les communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary est préavisé favorablement au Corps électoral par 18 voix pour, 10 voix contre. Il y a 0 abstention.

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Nous prenons maintenant les différents règlements affairant à la nouvelle commune d'Erguël. La discussion porte d'abord sur le Règlement d'organisation de la commune municipale d'Erguël. Je me permets de vous rappeler qu'il est possible de commenter un article mais pas de procéder à une modification immédiate. Ce sera au Copil de se pencher là-dessus a posteriori en cas de refus d'un règlement ou l'autre. J'ouvre la discussion."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Comme demandé par le Conseil municipal, vu que la fraction socialiste approuve le contrat de fusion, elle approuve également les trois règlements soumis pour préavis au Corps électoral. Elle remercie tous les acteurs de ce projet de leur travail énorme et très approfondi. Elle tient encore à préciser que ces règlements ne sont pas gravés dans le marbre. Si le Législatif de la future commune d'Erguël en éprouvait le besoin, il aurait tout loisir de demander et faire voter des modifications."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "D'autres personnes souhaitent s'exprimer ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Cela ne semble pas être le cas, nous passons au vote."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Les conseillères et conseillers de ville qui préavisent favorablement le Règlement d'organisation de la commune municipale d'Erguël sont priés de se lever."

Au vote, le Règlement d'organisation de la commune municipale d'Erguël est préavisé favorablement au Corps électoral par 18 voix pour, 10 voix contre. Il y a 0 abstention.

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Nous passons au Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil général, du Conseil municipal et du Maire de la commune municipale d'Erguël. J'ouvre la discussion concernant ce règlement."

...personne ne demande la parole...

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Les conseillères et conseillers de ville qui préavisent favorablement le Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil général, du Conseil municipal et du Maire de la commune municipale d'Erguël sont priés de se lever."

Au vote, le Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil général, du Conseil municipal et du Maire de la commune municipale d'Erguël est préavisé favorablement au Corps électoral par 18 voix pour, 10 voix contre. Il y a 0 abstention.

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Nous prenons finalement le Règlement de fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary. J'ouvre la discussion concernant ce règlement de fusion des communes."

...personne ne demande la parole...

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Les conseillères et conseillers de ville qui préavisent favorablement le Règlement de fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary sont priés de se lever."

Au vote, le Règlement de fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary est préavisé favorablement au Corps électoral par 18 voix pour, 10 voix contre. Il y a 0 abstention.

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je vous invite maintenant à passer au point 5 de l'ordre du jour."

5. Nomination d'un membre au sein du Conseil de fondation de la Colonie d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier, en remplacement de Mme Anne Baume, démissionnaire

Mme Joëlle Häller, sans parti : "En tant que présidente de la fondation, je propose M. John Nappiot. M. John Nappiot fait déjà partie de l'équipe de Plein Soleil. Il est en charge des équipements techniques et à disposition des locataires pour éliminer les obstacles autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment. C'est une personne-ressource importante pour nous. Il serait tout à fait à sa place dans le Conseil de fondation. Il exercera sa tâche avec enthousiasme, si vous l'acceptez."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Bien, nous pouvons voter cette proposition."

Au vote, M. John Nappiot est nommé par 27 pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

M. Vincent Brahier, PLR, scrutateur : "Pardon Mme Elisabeth Beck, présidente, il y a une erreur, un conseiller de ville s'était absenté de la salle avant le vote."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Nous allons refaire le vote dans ce cas."

M. Denis Gerber, PLR : "Non, on a voté."

...brouhaha...

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Bien, attendez, comment cela se passe, nous avons voté, nous allons nous tenir au résultat du vote. Il y a donc eu une erreur dans le comptage des scrutateurs. Le vote est donc de : 26 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention."

Mme Joëlle Häller, sans parti : "En parlant de Plein Soleil, j'aimerais que M. le maire me donne le nom du membre du Conseil municipal qui rejoindra le comité, en raison de la démission de Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale."

M. Patrick Tanner, maire : "Le Conseil municipal vous a écrit pour vous demander des renseignements pour pouvoir désigner son membre. Nous n'avons reçu aucune nouvelle de votre part. Vous avez sollicité un avis de droit par rapport à nos questions. Nous allons statuer sur votre question, mais apprécierions de recevoir les informations demandées."

Mme Joëlle Häller, sans parti : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je suis vice-président de Plein Soleil. C'est à ce titre que je vais me prononcer. Comme vous le savez, vous avez reçu les papiers de l'office de surveillance, on doit se prononcer pour avoir un municipal. J'ai pris les devants, et je me suis adressé à M. Olivier Zimmerman, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives. Il accepterait cette tâche. C'est dommage de faire un blocage ce soir. Vous allez recevoir la réponse de l'avis de droit, et vous verrez que vos exigences ne sont pas légales. Donc, vous n'aurez pas la plupart des documents que vous demandez. Nous sommes ici dans une "guéguerre" stérile. Nous avons un bâtiment qui marche, des finances qui marchent, nous remboursions nos prêts. Faire un blocage, alors que nous avons un municipal d'accord de prendre ce poste, c'est quelque peu limite."

M. Patrick Tanner, maire : "Effectivement, j'ai appris ce soir qu'un membre du Conseil municipal serait favorable à entrer dans Plein Soleil. Cette décision ne peut pas se prendre de cette manière, mais nécessite une décision formelle au nom du Conseil municipal. Nous allons discuter de ceci mardi, et rendrons une décision immédiate."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je vais encore donner la parole à M. Michel Ruchonnet, PS, mais je souligne que le point que nous traitons ce soir c'est la nomination d'un membre au sein du Conseil de fondation de la Colonie d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier, en remplacement de Mme Anne Baume, démissionnaire, et que nous ne pouvons pas prendre une décision sur autre élément."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Faire obstruction alors que nous avons un municipal d'accord de prendre la fonction, je ne comprends pas. Je ne comprends pas ce genre de décision, d'être autant formel. A la limite, on vous donne cinq minutes pour discuter, et on règle un problème."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Ce n'est pas à l'ordre du jour de ce soir. Je ne peux pas entrer en matière sur cette demande."

M. Michel Ruchonnet, PS : "C'est dommage, c'est tout".

6. Rapport intermédiaire concernant la motion intitulée « Votations communales : constat, une faible participation du Corps électoral », déposée le 13 décembre 2018 par la fraction libérale-radical (PLR) : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

A la demande de la commission temporaire « Votations communales : constat, une faible participation du Corps électoral » et en accord avec la présidente et le bureau du Conseil de ville, nous vous remettons en annexe le rapport préliminaire de la commission.

Il est demandé au Conseil de ville de se déterminer sur la nécessité de poursuivre l'examen des analyses effectuées jusqu'ici par la commission temporaire.

*Ouverture de la discussion :*

M. Denis Gerber, PLR : "Alors, pour vous donner quelques éléments avant de vous prononcer, je peux vous indiquer que la commission était donc composée de sept membres, dont j'avais la présidence. Nous avons aussi une auditrice participante. La commission a étudié la possibilité pour remédier à l'absentéisme lors de votations et d'élections. Avec la crise du

COVID, nous avons aussi dû revoir le fonctionnement de nos rencontres, puisque celles-ci ne pouvaient plus avoir lieu comme d'habitude. Vous avez reçu le rapport de nos réflexions. Dans les grandes lignes, il y a eu l'idée de créer un journal communal, mais pour ne pas faire de doublon avec la Feuille officielle, cette idée a été quelque peu mise de côté pour l'instant. Dans d'autres communes, il existe des petits journaux pour des informations aux citoyens. Nous avons étudié la mise à disposition d'Easy Vote. Nous avons aussi consulté l'Ecole secondaire. Il s'agirait de développer une action chez les plus jeunes, et promouvoir l'intérêt politique des jeunes adultes. Nous avons aussi étudié cette possibilité d'un "Baromètre" des votes qui est une information régulière de la population sur le taux de participation. J'ai pris contact avec l'Ecole secondaire et ceci pourrait être une activité pour les élèves. On a aussi observé l'expérience faite à Bienne pour mieux introduire ceci dans les écoles. Nous attendons aussi beaucoup au niveau de cette commission du parlement des jeunes qui devrait se mettre en place ces prochains mois. Voir aussi la compatibilité d'un parlement physique avec un cyber-parlement. Le travail a été assez conséquent. Nous n'avons pas encore bien chiffré tout ceci car nous souhaitons savoir s'il faut aller plus loin ou pas. Donc, ce soir, soit vous refusez et vous classez le dossier et le travail de la commission s'arrête. Soit vous acceptez notre rapport, et là, il y a deux pistes : soit nous continuons l'analyse et fournissons un dossier avec un budget, ou alors nous attendons le résultat du vote sur la fusion pour savoir dans quelle voie nous diriger."

M. Vital Carnal, PS : "L'abstention est un problème politique récurrent dans les démocraties modernes. Les causes de ce phénomène sont nombreuses et difficiles à identifier. A elle seule, la commission temporaire qui planche sur le sujet ne pourra pas inverser la tendance. Mais l'abstention étant particulièrement marquée à Saint-Imier, il n'est pas inutile de réfléchir à comment améliorer la situation. Des pistes se dessinent et il serait intéressant de continuer la réflexion, de mettre sur pied quelques actions et d'en évaluer les résultats. Attendre le vote sur la fusion du 29 novembre 2020 n'a pas vraiment d'intérêt par rapport à ces démarches, qui au besoin pourraient être étendues sur tout le territoire de la nouvelle commune. En conséquence, la fraction socialiste accepte le rapport préliminaire de la commission temporaire. Elle propose que celle-ci continue son action ces prochains mois pour fournir un rapport final d'ici la fin de l'année."

M. Michel Meyer, ARC : "Comme les motionnaires, la fraction ARC est préoccupée par la faible participation du Corps électoral. Nous avons pris connaissance du rapport préliminaire qui met en évidence d'intéressants éléments. Le rapport préliminaire est accepté, et ARC demande que la commission continue ses actions pour pouvoir fournir un rapport final jusqu'à la fin de l'année, en dehors de la question de la fusion."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Bien évidemment, la fraction PLR demande aussi à ce que la commission continue son travail."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "En fonction des commentaires entendus, je vous propose de nous prononcer en une seule fois sur la proposition suivante, à savoir accepter la poursuite du mandat de la commission temporaire sans attendre le résultat du vote de la fusion. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette votation ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons donc nous prononcer."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent que la commission poursuive son mandat au sujet de la motion intitulée "Votations communales : constat, faible participation du Corps électoral" déposée le 13 décembre 2018, sans attendre le résultat du vote sur la fusion, sont priés de se lever."

La proposition est acceptée par 27 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.



7. Traitement de la motion urgente « Création d'un poste de travailleur social hors murs » de la fraction socialiste (PS), réceptionnée par la chancellerie municipale le 17 août 2020 : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Le 15 août 2020, la fraction socialiste (PS) a fait parvenir à la chancellerie une motion intitulée « Création d'un poste de travailleur social hors mur ». Conformément à l'art. 3 al. 6 du Règlement du Conseil de ville du 26 avril 2012, « *en cas d'objet urgent, une motion peut être déposée 15 jours avant la séance du Conseil de ville à la chancellerie. Elle sera envoyée à tous les conseillers de ville avec la convocation du Conseil de ville. Le Conseil municipal devra proposer son acceptation ou son refus lors de cette séance. Le Conseil de ville vote son traitement* ».

Il appartient ainsi au Conseil municipal de donner son avis et de proposer l'entrée en matière sur la motion ou son refus avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville décide de l'acceptation ou du rejet de la motion.

Saint-Imier, comme de nombreuses autres communes, est le théâtre de différentes incivilités qui vont de voitures mal garées, de crottes de chien non ramassées à des formes de vandalisme (tags, déprédation du mobilier urbain) ou encore à toutes sortes d'usages problématiques de l'espace public, tels que tapage nocturne, abandon de déchets sur la voie publique, etc.

En juin dernier, l'Exécutif communal a actualisé un catalogue de mesures qu'il a mis en consultation dans les différentes commissions concernées. Sans vouloir stigmatiser les jeunes pour l'ensemble des incivilités commises dans la commune, l'engagement de travailleurs sociaux hors murs fait cependant partie des mesures discutées et planifiées. La motion urgente du Parti socialiste s'inscrit ainsi pleinement dans la politique et les intentions du Conseil municipal. L'Exécutif est donc favorable à l'élaboration d'un projet complet et abouti.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal soutient l'entrée en matière sur la motion et suggère de confier son traitement à la Commission permanente de l'action sociale, en étroite coordination avec le projet en cours de « social lab » pour lutter contre les incivilités à Saint-Imier.

*Ouverture de la discussion :*

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Vous avez toutes et tous reçu le texte. Est-ce que quelqu'un souhaite que l'on en fasse la lecture ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Cela ne semble pas être une nécessité."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Le Conseil municipal soutient l'entrée en matière de cette motion et suggère de confier son traitement à la Commission permanente de l'action sociale, en étroite collaboration avec un projet en cours pour lutter contre les incivilités à Saint-Imier et nommé "social lab". Il s'agit pour notre Conseil de ville de décider d'une entrée en matière ou non dans un premier temps."

M. Samuel da Silva : "La fraction libérale-radical a déjà relevé à maintes reprises la situation regrettable au niveau des incivilités qui frappent notre Cité. Elle salue, par conséquent, le "catalogue de mesures", actualisé par le Conseil municipal, qui offre un cadre réglementaire

concret afin d'appliquer les sanctions qui s'imposent. Néanmoins, la motion urgente de la fraction socialiste propose une solution pragmatique, du fait qu'elle aura l'avantage de revêtir un aspect de "proximité", donc sur le terrain. Nous sommes d'avis qu'il est temps d'aller à l'encontre de ces acteurs qui sont en rupture avec nos valeurs civiques, dans le but d'ouvrir la discussion et de trouver des solutions communes, constructives, et durables. Dès lors le "travailleur social hors murs" répond à notre situation. Raison pour laquelle, le PLR soutient cette motion urgente, toutefois nous proposons non pas de confier son traitement à la Commission permanente de l'action sociale, mais de créer une commission ad hoc. En effet, ce dossier ne serait traité que plus promptement, ainsi qu'avec l'efficacité requise. Finalement, le conseiller municipal en charge du projet en cours "social lab", à savoir M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, pourrait y représenter le Conseil municipal et de ce fait suivre directement l'avancement."

Mme Danika Perret, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt de la motion urgente déposée par le Parti socialiste ainsi que du rapport du Conseil municipal. Nous sommes absolument convaincus que l'approche psychosociale des problématiques d'incivilités récurrentes, vécues difficilement aujourd'hui par bon nombre de nos citoyens, est nécessaire. Nous l'avons à maintes reprises affirmé, et je me permets, pour l'illustrer, de citer l'intervention de M. Swann Thommen, ARC, lors du Conseil de ville du 12 mars 2020, concernant le règlement sur la vidéo surveillance (pages 13 et 14 du procès-verbal du Conseil de ville du 12 mars 2020) : "Nous trouvons qu'il serait préférable d'établir un dialogue avec les personnes utilisant ces différents lieux (principalement des jeunes) à l'aide par exemple d'un travailleur social de terrain. Actuellement ce sont des rondes faites par des Securitas qui n'ont qu'un effet dissuasif somme toute moindre et ces employés n'ont pas les moyens pédagogiques pour créer du dialogue avec cette population au vu de leur statut. Nous préconisons donc que la somme de CHF 33'000.- serve plutôt à mettre en place une période de test en créant un poste temporaire de travailleur social en collaboration avec le Service de l'action sociale et l'Espace Jeunesse d'Erguël. Par leur présence informelle dans la rue, les travailleurs sociaux ont comme mission de permettre aux jeunes de reprendre confiance en leurs capacités et d'établir un échange, un dialogue et de favoriser leur intégration au sein de notre commune et de notre société plus globalement." Compte tenu des précédentes déclarations d'ARC, nous approuvons l'initiative, acceptons volontiers l'entrée en matière sur la motion, son traitement par la commission de l'action sociale et attendons d'ores et déjà avec impatience les résultats de cette étude."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Quand nous avons préparé ce sujet, nous sommes tombés sur les archives de Telebielingue, sur un reportage de 2016, que je vous conseille de voir. Vous y trouverez la personne qui a été désignée par le Conseil municipal, expliquer son problème, sa proposition. Ceci ne date pas d'hier, déjà en 2016, cette personne relevait les difficultés. Il avait rencontré la commune pour obtenir un subventionnement pour développer ses actions, il avait rencontré la conseillère municipale de l'époque Mme Mélanie Erard. C'est toujours important d'aller chercher les documents pour traiter ces choses. Le sujet était déjà relevé en 2016. Le 3 juillet dernier, nous avons annoncé par voie de presse que nous déposerions une motion à notre Conseil de ce soir car la problématique des incivilités revient depuis au moins une année de manière récurrente à presque chaque Conseil de ville. Il y a un moment où il faut une poussée d'accélération car il ne suffit pas seulement de discuter mais il faut empoigner ce problème et trouver les solutions adéquates. La motion a été déposée à la Chancellerie municipale après les vacances d'été et nous avons choisi l'outil de la motion urgente plutôt que celui de la motion simple. La raison de cette urgence est que le problème est justement urgent et que cela permet de régler en une seule séance le traitement de la motion alors que dans la motion simple il faut trois Conseils de ville pour aboutir à une commission qui ensuite se mettra au travail. Lorsque nous avons annoncé la couleur début juillet, nous ne pouvions prévoir les incidents graves qui se sont passés dans la nuit du 31 juillet 2020 au 1<sup>er</sup> août 2020 et cela ne donne que plus de pertinence à notre motion. Dans notre fraction, nous avons une méthode de travail qui consiste à faire une étude préalable avant de lancer un projet et c'est

ce qui a été fait. Il est toujours instructif de profiter de l'expérience des autres et nous avons auditionné au retour des vacances d'été le travailleur social qui s'est occupé de la même problématique à La Neuveville ces dernières années. Notre intervenant a mis l'accent sur les points importants dont il faut tenir compte afin d'espérer une réussite. La Neuveville a réussi et il n'y a pas de raison que nous n'y arrivions pas. Ce poste de travailleur hors murs nécessite une formation reconnue car il s'agit d'un travail d'équipe englobant les autorités, la police, différents services communaux, et qui fait intervenir par exemple le secret de fonction. Les horaires de travail n'ont rien à voir avec des heures de bureau car ce type de poste nécessite d'être en place la nuit du vendredi et du samedi car c'est là qu'il faut agir. Nous aimerions faire bénéficier la Commune de tous les renseignements que nous avons pu glaner et s'entourer de personnes-ressources adéquates. La Commune a dû réagir après cette fameuse nuit et nous l'avons tous appris dans les nombreux articles dans la presse locale, régionale, ou même suisse romande. Nous pouvions peut-être espérer une meilleure publicité en Suisse romande que celle d'une ville où il ne fait pas forcément bon vivre. Il ne tient qu'à nous que cette mentalité change. Nous avons peu apprécié la communication de la commune sur ce dossier car si certaines commissions ont reçu quelques rares informations lacunaires, celles-ci devaient rester confidentielles. Nous estimons que le minimum aurait été de convoquer et d'informer de manière complète les chefs de fraction des différents partis afin qu'ils puissent le relayer auprès des élus. Par exemple, vous, la commune, avez mis en place un laboratoire social. Mais, actuellement personne ne peut dire quelle est la composition de ce groupement qui comporterait une vingtaine de personnes. Nous sommes devant une problématique inquiétante qui nécessite que toutes les forces se mettent à tirer à la même corde et il est quand même surprenant que notre conseil législatif soit mis en dehors. La motion de ce soir vise justement à intégrer notre conseil dans les discussions futures afin de prendre les mesures adéquates. La commune a instauré un véritable couvre-feu sur certaines parties de la Cité et c'est une mesure grave. Comme nous l'a très bien expliqué le travailleur hors murs de La Neuveville, il n'y a pas de prévention sans un volet répression et si certains pensent que nous sommes laxistes, ils se trompent lourdement. On commence par avertir puis, en cas de non réponse, la punition tombe. Dans la première version de notre motion que vous avez reçue, nous proposons que cette motion soit remise à la Commission sociale pour son traitement. Nous ne sommes plus aujourd'hui de cet avis car nous pensons qu'il faut une commission temporaire ad hoc et il faut aussi qu'elle soit représentative. Cela veut dire qu'une commission à cinq membres n'est pas adéquate et qu'il faut au moins une commission à sept membres. Il serait équitable que nos trois partis présentent chacun deux membres, et le septième membre serait un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal. En tant qu'auteur de la motion, le règlement prévoit que nous en assurions la présidence et nous avons bien l'intention de le faire avec sérieux et compétence. La structure du social lab n'est pas remise en cause mais elle devra travailler en synergie avec cette commission. Ce soir, il n'est question de jeter la pierre à personne mais de structurer nos forces car le défi est de taille et se prolongera probablement sur plusieurs années. Il faut retrouver le respect des uns et des autres car cela fait partie des droits fondamentaux de tout citoyen. Le 31 juillet dernier, le drame n'est, par miracle, pas survenu, nous avons eu une énorme chance."

M. Patrick Tanner, maire : "Je souhaite juste revenir rapidement sur le processus qui a été suivi par le Conseil municipal. Le Conseil municipal penchait déjà depuis ce printemps sur cette problématique. Une consultation dans les commissions a été réalisée avant les vacances d'été. A notre retour de vacances, il y a eu les événements des 31 juillet 2020 et 1<sup>er</sup> août 2020. Il était important de trouver une solution immédiate. Le Conseil municipal a décidé de mettre en place des mesures, et nous apprécions le soutien de votre Conseil. Evidemment, l'arrêté municipal a fait parler de lui, au-delà même de nos frontières. Nous avons eu beaucoup de discussions avec d'autres villes. Je tiens à dire que ce n'est pas un couvre-feu, il peut être perçu comme un couvre-feu, mais c'est une interdiction de périmètre sur certains lieux à certaines heures, à partir de certaines heures. C'est comme s'il y avait des barrières en définitive. C'est une solution qui n'est pas une solution, nous en sommes bien conscients. Mais ceci était nécessaire pour faire redescendre la pression. On est prêt à renouer un dialogue

avec les jeunes, par différents moyens, et notamment avec le travailleur hors mur, pour pouvoir construire une base solide, et puis dans le respect de chaque citoyenne et citoyen."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Merci."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "J'ai bien entendu la proposition d'ARC. Je ne peux pas y souscrire. On ne peut pas prendre une partie du budget de la sécurité du village et la transférer pour un travailleur social qui dépendrait de l'Action sociale. On ne peut pas commencer de mélanger deux budgets quand cela nous arrange. C'est tout ce que je voulais préciser."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Comme les avis sont partagés, nous allons voter en deux temps. D'abord l'entrée en matière, et après l'instance qui traitera cette problématique."

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Maintenant, il faut également nous préciser le nombre de personnes qui composeront la commission."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Nous proposons également sept membres."

M. Patrick Tanner, maire : "Nous parlons donc de la création d'une commission spéciale selon l'art. 52 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier, sept membres, dont six nommés par le Conseil de ville."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Bien, nous pouvons passer au vote. Il s'agit de voter à quelle instance sera confié son traitement. Les fractions PLR et PS proposent de créer une commission temporaire. J'ouvre encore la discussion en indiquant qu'il faut préciser le nombre de personnes dans cette commission, la fraction PS l'ayant déjà annoncé."

...personne ne demande la parole...

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent de confier le traitement de cette motion urgente de la fraction socialiste concernant la "Création d'un poste de travailleur social hors murs" à une commission temporaire de sept personnes, six du Conseil de ville, et une du Conseil municipal, sont priés de se lever."

La proposition est acceptée par 27 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Ce vote étant maintenant avalisé, il s'agira de nommer, lors du prochain Conseil de ville, les membres qui feront partie de la commission temporaire."

## 8. Motions et interpellations

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je n'ai pas reçu de motion ni d'interpellation."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

M. Corentin Jeanneret, chef du Département économie et tourisme : "Je vais répondre à l'interpellation socialiste du 18 juin 2020 concernant les emplacements officiels pour camping-cars. Suite à l'engouement que l'on a vu croître suite au confinement, on aurait pu croire que notre ville allait être submergée par ce phénomène. Après étude avec la Police administrative

et Jura bernois Tourisme, nous avons constaté que ce n'était pas le cas. Il s'agit d'une thématique importante pour cet accueil de camping-cars, et qu'une place soit équipée, car nous n'en avons aucune. Le sujet sera repris et étudié avec Jura bernois Tourisme et le Parc régional Chasseral."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Merci. Je me réjouis de voir les résultats de cette démarche."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Il ne semble pas y avoir d'autre réponse aux interpellations, nous pouvons passer au point 9 de l'ordre du jour."

### 9. Petites questions

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."

M. Corentin Jeanneret, chef du Département économie et tourisme : "Rassurez-vous je n'ai pas le monopole ce soir. Je vais cette fois-ci répondre à la petite question du Parti socialiste concernant l'action solidaire bons CIDE. Je vais juste apporter quelques éléments ce soir. La Commission économie et tourisme s'est penchée sur le sujet. Ceci fait également suite à une intervention du PLR, qui avait déjà relevé le sujet au Conseil municipal, avant la petite question socialiste. Une idée a été proposée à la Commission des finances qui l'a préavisée favorablement. Par la suite le Conseil municipal s'est également proposé en faveur d'un soutien, et ceci sera communiqué par voie de presse. Suite au prochain épisode."

Mme Marie Ruchonnet, PS : "Merci pour cette précision."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Un commentaire après ma fille. C'est quand ce prochain épisode ?"

M. Corentin Jeanneret : "Alors le prochain épisode arrivera très prochainement. Fin de ce mois cela sera en place."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Donc, fin septembre. Très prochainement ne veut pas dire grand-chose."

Mme Marie Ruchonnet, PS : "Petite question intitulée : Billets CFF, comment offrir un service de qualité à la population ? Certaines personnes ne parviennent pas, pour certaines destinations, à prendre leur billet de train à l'automate, et le magasin AVEC leur refuse ce service. Comment rendre le voyage agréable et mettre à l'abri nos concitoyennes et concitoyens d'une amende ? Quelles solutions la commune peut-elle mettre en place, si ce n'est pas possible de changer les choses, pour répondre à ce besoin ? Serait-il possible, par exemple, pour les personnes démunies, de se rendre au bureau communal afin de se faire aider pour imprimer leur billet via le service CFF en ligne ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Vous soulevez un problème qui nous occupe depuis plusieurs années. Rendue publique en septembre 2016, la nouvelle avait fait l'effet d'une petite bombe en Erguël puisque les CFF avaient annoncé la fermeture de 52 points de vente desservis par des tiers dans l'ensemble de la Suisse. Côté romand, la mesure concernait La Neuveville et Saint-Imier. Le couperet devait tomber à la fin de l'année 2017. Nous sommes intervenus plusieurs fois auprès de l'ancien directeur des CFF. Nous sommes intervenus auprès des parlementaires fédéraux, et de la Commission fédérale des transports et communication. Grâce à l'intervention de cette commission, une motion a été acceptée, et il y a eu un moratoire de trois ans. Nous avons pu maintenir un service jusqu'à la fin de cette année. Le 15 juillet

2020, le chancelier et moi-même avons reçu les représentants des CFF qui sont venus nous informer de la fin des contrats de vente du groupe Valora (qui comprend les magasins AVEC). La vente au guichet de titres de transport sera supprimée. Dans nos négociations il a été dit que les CFF allaient développer d'autres choses (application CFF, automates,...). En définitive ce qui existe déjà. Cette situation nous inquiète. Dans notre région, il y a aussi une difficulté avec les zones tarifaires. Par exemple si vous allez à Lausanne, et que vous revenez par Bienne ou par La Chaux-de-Fonds, ce ne sont plus les mêmes zones, là aussi il y a des particularités, et le conseil d'un collaborateur CFF est nécessaire. Nous sommes encore en discussion, mais avec peu d'espoir. Le groupe Valora a fait valoir sa position, et nous cherchons une solution avec les CFF. Nous sommes préoccupés. Actuellement, nous ne pouvons que regretter cette décision, qui est une tendance générale à la disparition du service public dans nos régions."

Mme Marie Ruchonnet, PS : "Merci pour ces précisions."

M. Vincent Brahier, PLR : "Je fais juste une petite remarque. Nous pouvons remercier les CFF d'accepter de nous construire une halte CFF à la Rue de la Clef. Est-ce que c'est pertinent ou pas, je vous laisse juger. Cela va coûter un maximum. Le rendement on n'en est pas sûr. Mais, par contre, ils n'arrivent pas à payer du "petit personnel", excusez-moi du terme, pour fournir des prestations à des personnes qui en ont besoin. C'est juste lamentable. Voilà mon coup de gueule."

M. Patrick Tanner, maire : "Je ne veux pas prolonger. Je comprends tout à fait la position de M. Vincent Brahier, PLR. Juste préciser que la halte CFF sera financée par le fonds d'infrastructure par la Confédération, et non pas par les CFF, mais je comprends tout à fait."

M. Vincent Brahier, PLR : "Dans ce cas, on peut aussi remercier la Confédération. Cela reste lamentable."

...rires...

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Merci, merci, on peut comprendre ce désarroi."

#### 10. Divers et imprévu

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je n'ai pas de divers et imprévu, quelqu'un souhait-il prendre la parole ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Ce n'est pas le cas, je vous remercie, et je lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 05.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
La présidente :                      Le vice-chancelier :